



Evaluez le niveau de risque de votre entreprise en 10 minutes chrono !

ANONYME & CONFIDENTIEL

Cet autodiagnostic vous permettra de mieux appréhender la situation actuelle de votre entreprise.

6 étapes :

- Etape A : Relations avec les banques et votre trésorerie
- Etape B : Fiscal & social
- Etape C : Fournisseurs
- Etape D : Clients
- Etape E : Prévisions et pilotage
- Etape F : Gestion RH

Les résultats vous permettront de comprendre la situation générale de votre entreprise. Puis si besoin, des résultats et commentaires vous informeront du niveau d'alerte et des démarches de remédiation possibles pour chacun des aspects questionnés.



Evaluez le niveau de risque de votre entreprise.

Etape A

Relations avec vos banques et votre trésorerie

Relation avec la banque

A1 Relations avec ma ou mes banquiers :

Soutient (ou soutiennent) mon activité et nos relations sont bonnes **Oui** Non

A2 Votre compte courant est :



Créditeur

Débiteur

Débiteur depuis plusieurs mois

A3 Avez-vous des comptes domiciliés dans plusieurs établissements bancaires ?

Oui

Non

Etat de ma trésorerie

A4 Je rencontre des retards de paiement (hors conditions contractuelles) :

Oui

Non

A5 Pensez-vous que votre trésorerie soit suffisante pour couvrir vos prochaines échéances ?

Oui

Non

(Crédits fournisseurs, dettes fiscales et sociales,...)



Evaluez le niveau de risque de votre entreprise.

Etape B

Fiscal et social

B1 Je suis à jour de mes échéances fiscales et sociales :

Oui Non

B1a Je ne suis pas à jour de mes échéances fiscales et sociales :

de paiement de TVA
de paiement des charges sociales patronales
de paiement des charges sociales salariales
des salaires

de paiement CFE

d'autres taxes

B2 Je prévois une « échéance difficile »... :

de paiement de TVA
de paiement des charges sociales
des salaires
je ne prévois pas d'échéances difficiles



B3 J'ai pris contact avec les organismes concernés :

Oui Non



Evaluez le niveau de risque de votre entreprise.

Etape C

Fournisseurs

Fournisseurs marchandises et matières premières (hors conditions contractuelles)

C1 Je suis à jour dans le règlement de mes fournisseurs marchandises :

Oui

Non

Autres fournisseurs (propriétaire, assurance,...)

C2 Je suis à jour dans le règlement de mes autres fournisseurs :

Oui

Non

C2a J'ai pris du retard pour d'autres fournisseurs :

loyer de bail commercial ou professionnel

expert-Comptable

assurance

énergie (électricité, gaz)

eau



Evaluez le niveau de risque de votre entreprise.

Etape D

Clients

D1 Le délai moyen de règlement de mes clients a augmenté :

Oui Non

D2 J'ai du retard dans les livraisons de mes clients :

Oui Non

D3 Je réalise 80% de mon Chiffre d'Affaires avec :

moins de 5 % de mes clients
 moins de 20 % de mes clients
 plus de 20 % de mes clients

D4 J'ai une baisse significative et constante de mon Chiffre d'Affaires par rapport à l'année dernière :

Oui Non

D4a De quelle importance est votre baisse de Chiffre d'Affaires :

moins de 5 % de 5 à 10 % de 10 à 20 % supérieure à 20 %

D5 Vous perdez vos clients de façon anormale :

Oui Non



Evaluez le niveau de risque de votre entreprise.

Etape E Éléments prévisionnels et pilotage de votre activité

E1 Avez-vous régulièrement des rendez-vous avec :

votre expert-comptable
votre banquier

autres conseils
je n'ai aucun contact

Merci de préciser quels sont vos autres conseils :

E2 Disposez-vous d'outils de pilotage :

Je dispose d'un tableau de bord
Je dispose d'un plan de trésorerie
J'utilise des données prévisionnelles
Je n'ai aucun outil de pilotage

E3 Connaissez-vous votre marché ?

je ne dispose pas de données professionnelles (Syndicats, CGA, revues professionnelles)
je n'appartiens pas à une organisation professionnelle (Syndicat, Fédération, Association)
je ne participe pas à des salons professionnels
je ne connais pas assez mon marché
je connais mon marché



Avant d'accéder à vos résultats, merci de nous laisser quelques informations sur vous et votre entreprise.

FIN**Vous**

* Réponses obligatoires

Quel est votre secteur d'activité/votre activité ? *

Habillement

Votre effectif ? * 1

Votre code postal ? * 06000

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous transmettre votre adresse email et/ou votre téléphone, nous nous engageons à vous recontacter pour approfondir la situation de votre entreprise,

eMail :

Téléphone :

Compléments Importants pour vous

A télécharger



A consulter



©2021 Direction Appui aux Entreprises et Territoires - CCI Nice Côte d'Azur - 04 93 13 75 73

Les informations recueillies au travers de ce questionnaire font l'objet d'un traitement de données destiné à la réalisation de statistiques. Ces données sont exclusivement destinées à la CCI Nice Côte d'Azur. Ce traitement de données est recensé sous le registre du Correspondant Informatique et Libertés de la CCI Nice Côte d'Azur. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les personnes concernées peuvent exercer un droit d'accès, de modification et /ou de suppression de leurs données auprès de RelationClients@cote-azur.cci.fr.



« Vous allez maintenant découvrir les résultats de votre autodiagnostic !

Dans un premier temps vous aurez une appréciation globale de la santé de votre entreprise avec une échelle à 4 niveaux :

Bonne



Préoccupante



Grave



Très grave



Ce premier commentaire sera suivi pour des recommandations et d'alertes sur les 5 domaines ayant fait l'objet du questionnaire et qui correspondent précisément à vos réponses et donc à votre situation.



Autodiagnostic Entreprises



CCI NICE CÔTE D'AZUR

Voici le résultat de votre autodiagnostic sur le niveau de risque de votre entreprise.
Référence Rebond 2017-7361.

La situation de votre entreprise est grave.



Votre situation est assez grave, mais **vous n'êtes peut être pas en cessation de paiement**, vous pouvez mettre en place l'une des procédures :

- Mandat Ad Hoc
- Sauvegarde

Nous vous conseillons de prendre, rapidement, rendez- vous avec l'un de vos conseillers :

- Votre Expert-Comptable
- Votre Chambre de Commerce et d'Industrie ou votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- Votre CIP 06 (Centre d'Information et de Prévention des difficultés des entreprises des Alpes-Maritimes)

Pour plus d'informations 0 800 422 222 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Voici page suivante votre situation étape par étape

1

Autodiagnostic Entreprises



CCI NICE CÔTE D'AZUR

Etape A

Relations avec les banques et trésorerie



Important : Vous devez absolument améliorer la relation avec votre Banquier, la transmission régulière d'un plan de trésorerie (même par courrier s'il le faut), validé par votre Expert-Comptable en est un bon moyen.

Alerte >>> Vous avez indiqué une situation de retard de paiement (hors conditions contractuelles).

Selon la loi, il y a cessation des paiements lorsque l'actif disponible (trésorerie et autres) ne permet pas de faire face au passif exigible (dettes dues par l'entreprise).

Selon les dispositions du Code de Commerce, le dirigeant d'une entreprise en difficulté a pour obligation de se présenter au Greffe du Tribunal de Commerce du siège de son entreprise pour y effectuer sa déclaration.

La déclaration doit être déposée au Greffe dans un délai de 45 jours à compter de l'état de cessation des paiements.

Dépendre d'un seul banquier est périlleux. Selon votre chiffre d'affaires, de combien de banques avez-vous besoin ? Comment sélectionner les agences bancaires à contacter, en fonction de leur complémentarité, et des crédits que vous pouvez négocier, tout en faisant jouer la concurrence.

Etape B

Fiscal et social



Important : Payez ce que vous pouvez et demandez un étalement de paiement pour le reste. Si vous avez des retards auprès de plusieurs organismes sociaux ou/et fiscaux, saisissez la Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF) qui est chargée d'examiner les demandes de délais de paiement des passifs fiscaux et sociaux sollicitées par une entreprise. Cet examen sera possible si la part salariales des cotisations URSSAF est à jour.

Alerte >>> Vous avez indiqué un retard ou un non-paiement des charges sociales / salaires.

La jurisprudence a établi que le retard de paiement d'un salaire est considéré comme une faute patronale. Suite à des problèmes de trésorerie, il peut arriver qu'une entreprise ne puisse régler la totalité de ses cotisations à l'URSSAF.

Selon le code de la Sécurité Sociale, un délai de paiement peut être accordé pour ce qui concerne les cotisations patronales, les majorations et pénalités de retard. Pour bénéficier de ce délai, l'employeur doit avoir réglé ses cotisations salariales et présenter des garanties. Seul le Directeur de l'URSSAF peut prendre la décision d'accorder ce délai. Les majorations de retard initiales de 5 % peuvent être remises. La majoration de retard complémentaire de 0,4 % par mois, représentant le loyer de l'argent, reste due. Elle ne peut être remise que dans les cas exceptionnels de force majeure (catastrophe naturelle, incendie...) ou encore lorsque le paiement de la dette intervient dans le délai de 30 jours qui suit la date d'exigibilité.

Attention, le dépôt tardif et sans paiement de la déclaration de TVA peut être considéré comme une faute de gestion. Acquitez vous de ces paiement le plus tôt possible.

2

Autodiagnostic Entreprises



CCI NICE CÔTE D'AZUR

Etape C

Fournisseurs



Important : Attention, vous risquez de perdre vos fournisseurs et avoir des difficultés à retrouver de nouveaux partenaires

Alerte >>> Vous avez indiqué une situation de retard dans le règlement de votre bail commercial.

A défaut de paiement d'un seul terme de loyer à son échéance exacte ou de non exécution d'une seule des clauses du bail et dans le délai d'un mois après un simple commandement de payer ou une sommation d'exécuter, sans réponse de votre part, le bail pourrait être résilié de plein droit si bon semble au propriétaire.

Alerte >>> Vous avez indiqué une situation de retard dans le règlement de votre expert comptable.

A partir de son rôle central d'établissement des comptes annuels, l'expert-comptable apporte à l'entreprise une multitude de compétences pluridisciplinaires avec un objectif clair : accompagner au quotidien le chef d'entreprise sur tous les éléments impactant son activité !

Etape D

Clients



Important : L'argent ne rentre pas tout à fait comme vous le souhaitez, il est important de revoir rapidement votre stratégie commerciale et vos conditions de vente.

Dans tous les cas, vous devez rester vigilant au délai de règlement de vos clients.

Etape E

Éléments prévisionnels et Pilotage de votre activité



Important : En matière de Conseil, que ce soit l'Expert-comptable, votre banquier ou tout autre Conseiller, il ne pourra bien faire son travail que s'il a une bonne connaissance de votre entreprise. Des rencontres régulières autour de vos objectifs, de l'évolution de votre entreprise et de vos difficultés sont nécessaires.

Vous n'avez pas de contacts avec votre banquier, mais sachez que vous devez absolument dialoguer avec votre Banquier. La transmission régulière d'un plan de trésorerie (même par courrier s'il le faut), validé par votre Expert-Comptable en est un bon moyen de lui permettre de mieux connaître votre activité et de vous apporter les meilleurs conseils.

Vous n'avez pas de contacts avec votre expert-comptable mais il est important de comprendre qu'à partir de son rôle central d'établissement des comptes annuels, l'expert-comptable apporte à l'entreprise une multitude de compétences pluridisciplinaires avec un objectif clair : accompagner au quotidien le chef d'entreprise sur tous les éléments impactant son activité !

Important : Dans le domaine du Suivi et du Prévisionnel, gérer c'est prévoir, suivre sa trésorerie c'est marcher devant. Le plan de trésorerie est le premier tableau de bord de l'entreprise. Il vous permet de suivre et de prévoir les flux financiers mensuellement et il est votre premier outil de la relation avec la banque.

Important : Sur le plan de la connaissance du Marché, une meilleure connaissance des attitudes et des habitudes d'achat dans votre secteur d'activité vous permettra d'optimiser vos achats et de conforter vos ventes.